

N° 2024-006

OBJET :

*Tourisme – Approbation du budget
primitif 2024 de l'OTAdL*

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 janvier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

Date de convocation du conseil communautaire : 10 janvier 2024

Présents :

Mmes BUET Emmanuelle, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GREMAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :votants :.....23
pour :.....23
contre :.....00
abstention :.....00

Procurations ont été données par :

- BERNAZ Célia à VUAGNOUX Jean-Louis,
- MUFFAT Jean-François à TROMBERT Fabien.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le budget primitif 2024 de l'Office de Tourisme des Alpes du Léman, tel qu'il a été voté par son comité de direction réuni le 29 novembre 2023. Il souligne que ce budget a été établi sur la base d'une participation de la CCHC d'un montant identique à celui versé en 2023, soit 180 928 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **approuve** le budget primitif 2024 de l'Office de Tourisme des Alpes du Léman tel qu'il lui a été présenté,
- **décide** de verser, pour 2024, une participation de 180 928 euros à l'OTVA,
- **charge** Monsieur le Président ou son représentant des différentes formalités à accomplir.

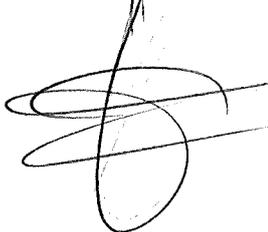
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMELe Président
Fabien TROMBERTLe secrétaire de séance
Gérald LOMBARD